**... condamne le coup d’État et demande instamment de respecter la démocratie et les droits humains au Myanmar**

Monsieur l’Ambassadeur/Madame l’Ambassadrice,

Je vous écris au nom de ... pour vous faire part de notre plus profonde indignation à la suite de la prise de pouvoir par les militaires au Myanmar et vous informer que notre organisation s’est engagée à faire tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher la réussite de ce coup d’État, obtenir la libération de toutes les personnes détenues et mettre un terme à la violence et au harcèlement de la population. Les responsables de ce coup d’État doivent être isolés.

Conformément aux positions et revendications de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui ont été communiquées aux institutions internationales, nous avons demandé à tous les gouvernements du monde de se montrer solidaires de la population du Myanmar, en vue de :

* Condamner publiquement le coup d’État au Myanmar.
* Ne pas reconnaître, ni soutenir la junte militaire.
* Demander à l’Assemblée générale des Nations unies de maintenir le siège du Myanmar vacant jusqu’à ce que les représentants élus soient en mesure de former un parlement et un gouvernement.
* Appuyer l’adoption d’une résolution urgente du Conseil de sécurité des Nations unies, prévoyant notamment des sanctions contre les auteurs du coup d’État et un embargo sur les armes.
* Convoquer une séance spéciale du Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour examiner la situation au Myanmar, exiger la libération de toutes les personnes arrêtées à la suite du coup d’État et délivrer un mandat au rapporteur spécial en charge du Myanmar pour évaluer la situation des droits humains et préparer un rapport spécial à ce sujet, notamment en ce qui concerne les arrestations, le respect de la liberté syndicale, la protection des manifestants, la liberté d’expression et d’association pacifique et l’utilisation des technologies de l’information.
* Prendre des sanctions économiques exhaustives pour paralyser toutes les sources de revenus des militaires.
* Cesser immédiatement toute coopération militaire et tout commerce d’armes avec le Myanmar.
* Suspendre toute aide publique au développement (APD) transitant par le gouvernement et assurer l’acheminement de l’aide humanitaire uniquement par l’intermédiaire des agences des Nations unies et des organisations internationales. Soutenir le travail des organisations de la société civile indépendantes dans le pays.
* Demander aux institutions financières internationales de suspendre les transferts d’argent et les procédures de demande de prêt en cours, surveiller étroitement les projets en cours concernant les violations des droits et s’assurer qu’il n’existe aucun lien avec les militaires ou les entreprises qui leur appartiennent.
* Dénoncer et tenir responsables tous les groupes de pression à la solde des militaires birmans.
* Identifier les chaînes d’approvisionnement des entreprises aux mains de l’armée afin de pouvoir appliquer pleinement les sanctions économiques.
* Fournir aide et assistance à tous les réfugiés fuyant les persécutions militaires au Myanmar.
* Assurer la protection de la représentation diplomatique du Myanmar dans le pays.
* Demander à vos entreprises nationales opérant ou s’approvisionnant au Myanmar d’apporter leur soutien aux travailleurs, là où les activités ont été ralenties, et d’aider et protéger les travailleurs opposés au coup d’État.

Nous exprimons notre solidarité à la population et aux travailleurs du Myanmar et rendons hommage au courage dont ils font preuve pour s’opposer à cette prise de pouvoir par l’armée.

Après 30 ans de dictature militaire, nous demeurons solidaires de la population du Myanmar, afin de garantir que le vote des citoyens soit respecté et que tous les responsables politiques élus démocratiquement puissent former un gouvernement légitime.

Nous vous prions d’agréer l’expression de notre très haute considération.